



Donation rachat de usufruit

Par **thierryfrancois**, le 13/11/2013 à 19:16

je suis nu propriétaire et ma mère usufruitière d'une maison, suite à la donation d'une maison, que mes parents ont faite en janvier 2007, mon père est décédé en juillet 2013 ;(donc ma mère en est l'usufruitière récemment)! elle souhaiterait me donner la maison et ne plus être usufruitière, ne plus payer les charges et impôts qui lui incombent! quelle solution puis-je trouver pour être propriétaire à 100% et quelle soit allégée de cette charge d'usufruitière??

en vous remerciant de votre réponse .

cordialement TF

Par **domat**, le 13/11/2013 à 21:57

bsr,
votre mère doit vous vendre ou donner son usufruit.
un acte notarié est indispensable.
cdt